

Direction des relations humaines

Identifiant projet : 28734

Numéro définitif de l'acte :  
AR20250704\_007

**ARRÊTÉ**

**Liste d'aptitude au grade d'assistant de conservation du patrimoine au titre de la promotion interne 2025 du Conseil départemental d'Eure-et-Loir**

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'EURE-ET-LOIR,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L523-1, L523-3 à L523-6 ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, article 30 ;

Vu le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux et notamment son article 16 ;

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale et notamment en son article 30 ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu le procès-verbal du 1<sup>er</sup> décembre 2020 du comité technique portant établissement des lignes directrices de gestion en matière de promotion interne et d'avancement de grade pour le Département d'Eure-et-Loir ;

Considérant qu'il a été fait application de la clause de sauvegarde définie à l'article 9 du décret 2010-329 du 22 mars 2010 ;

Considérant que l'application de la clause de sauvegarde autorise une inscription sur la liste d'accès au cadre d'emplois d'assistant de conservation du patrimoine par la voie de la promotion interne au titre de l'année 2025 ;

**ARRETE**

**Article 1 :** La liste d'aptitude pour l'accès au cadre d'emploi d'assistant de conservation du patrimoine au titre de la promotion interne 2025, est arrêtée ainsi qu'il suit :

Nom	Prénom	Affectation
GORON	Mickaël	Direction de l'attractivité et des affaires culturelles

	Femmes	Hommes	Total
<b>Promouvables</b> (ensemble des agents remplissant les conditions)	0	1	
<b>Promus</b> (inscrits sur la liste d'aptitude)	0	1	1

**Article 2 :** La validité de la présente liste est de 2 ans à compter du 1er juillet 2025.  
L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

**Article 3 :** Madame la Directrice Générale des services du Conseil départemental d'Eure-et-Loir est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir, affiché dans les locaux du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir et notifié aux agents inscrits sur la présente liste d'aptitude.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

Chartres, le

LE PRÉSIDENT,  
Par délégation,  
la Directrice des relations humaines

Anne-Aurore GIRAUD